

Eau coupée à une habitante du 59

Bonjour à tous

Suite à la coupure d'eau pour obliger une habitante du 59 à accepter le compteur communicant, celle-ci a obtenu gain de cause en menaçant la société distributrice de porter plainte.

Si ce cas se présente, rassurer les usagers en leur disant que :
COUPER L EAU EST TOTALEMENT ILLEGAL et qu'ils sont dans leur bon droit en menaçant de **PORTER PLAINTÉ.**

Rappel : **imposer des objets connectés est anticonstitutionnel** (Pr Belpomme)

Le détail de cette mésaventure, les textes législatifs et les procédures à suivre vous seront envoyés sous peu par le collectifpdc59.

Bonne journée

mm